



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

Soixante-neuvième session  
Point 98 de l'ordre du jour

## Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

### Rapport de la Première Commission

Rapporteuse : M<sup>me</sup> Saada Daher **Hassan** (Djibouti)

#### I. Introduction

1. La question intitulée :

« Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :

- a) Rapport de la Conférence du désarmement;
- b) Rapport de la Commission du désarmement »

a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale conformément aux résolutions S-10/2 du 30 juin 1978, 38/183 O du 20 décembre 1983, 39/148 H du 17 décembre 1984 et 68/63 et 68/64 du 5 décembre 2013.

2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 octobre 2014, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 87 à 104. Ce débat a eu lieu du 7 au 10 et du 13 au 16 octobre (voir A/C.1/69/PV.2 à 9). Les 15 et 16 octobre, la Commission a eu un échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées par la Commission à des sessions précédentes et la présentation des rapports (voir A/C.1/69/PV.8), ainsi qu'un échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement (voir



A/C.1/69/PV.9). Elle a également consacré 11 séances, les 16 et 17 octobre, du 20 au 24 et les 27 et 28 octobre, à des débats thématiques et à des tables rondes avec des experts indépendants (voir A/C.1/69/PV.9 à 19). Lors de ces séances et pendant la phase de prise de décisions, des projets de résolution ont été présentés et examinés. La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution et de décision de sa 20<sup>e</sup> à sa 24<sup>e</sup> séance, du 29 au 31 octobre et les 3 et 4 novembre (voir A/C.1/69/PV.20 à 24).

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

- a) Rapport de la Conférence du désarmement (A/69/27);
- b) Rapport de la Commission du désarmement pour 2014 (A/69/42);
- c) Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (A/69/208);
- d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (A/69/176).

## **II. Examen de projets de résolution**

### **A. Projet de résolution A/C.1/69/L.8**

5. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 octobre, le représentant de la Malaisie a présenté un projet de résolution intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement » (A/C.1/69/L.8).

6. À la 22<sup>e</sup> séance, le 31 octobre, le Secrétaire de la Commission a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de résolution établi par le Secrétaire général.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/69/L.8 sans le mettre aux voix (voir par. 10, projet de résolution I).

### **B. Projet de résolution A/C.1/69/L.51**

8. À la 22<sup>e</sup> séance, le 31 octobre, le représentant de la Croatie a présenté, au nom des membres du Bureau de la Commission du désarmement, un projet de résolution intitulé « Rapport de la Commission du désarmement » (A/C.1/69/L.51).

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/69/L.51 sans le mettre aux voix (voir par. 10, projet de résolution II).

### III. Recommandations de la Première Commission

10. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

#### **Projet de résolution I Rapport de la Conférence du désarmement**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport de la Conférence du désarmement<sup>1</sup>,

*Convaincue* que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

*Considérant* que le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les discours prononcés par les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables à la Conférence du désarmement constituent des témoignages de soutien, nuancés d'inquiétude, aux travaux de la Conférence, ainsi que des appels à celle-ci pour qu'elle entame immédiatement des négociations en vue d'adopter un programme de travail équilibré et global qui permette de progresser vers la réalisation des objectifs de désarmement,

*Considérant également* qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes, et estimant que le climat international actuel devrait donner une impulsion supplémentaire à ces négociations,

*Notant avec un regain d'inquiétude* que, en dépit des efforts intenses faits par les États membres et les présidents successifs de la Conférence du désarmement lors de la session de 2014 pour qu'elle s'entende sur un programme de travail établi à partir de propositions et de suggestions pertinentes, la Conférence n'a pas été en mesure d'entamer ses travaux de fond, notamment des négociations, comme elle-même le lui avait demandé dans sa résolution 68/64 du 5 décembre 2013, ni d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail,

*Rappelant*, à ce propos, que la Conférence du désarmement a un certain nombre de questions urgentes et importantes à négocier en vue d'atteindre les objectifs de désarmement,

*Notant avec satisfaction* qu'une majorité écrasante des États a demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence du désarmement puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder, sur la base d'un programme de travail équilibré et global,

*Se félicitant* de la coopération constante entre les États membres de la Conférence du désarmement et entre les six présidents successifs de la Conférence à sa session de 2014,

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 27 (A/69/27).

*Prenant note avec satisfaction* des importantes contributions qui ont été faites pendant la session de 2014 en vue de faciliter un débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour, notamment des discussions informelles organisées conformément à la décision énoncée dans le document CD/1978, et prenant note des débats sur le fonctionnement de la Conférence du désarmement, ainsi que des discussions qui ont eu lieu sur d'autres questions intéressant la situation actuelle sur le plan de la sécurité internationale,

*Soulignant* l'importance de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, institution indépendante et autonome, et faisant grand cas de la contribution qu'apportent ses travaux de recherche,

*Estimant* qu'il importe que la société civile participe aux travaux de la Conférence du désarmement, conformément aux décisions prises par celle-ci,

*Soulignant* qu'il est impératif que la Conférence du désarmement commence ses travaux de fond au début de sa session de 2015,

1. *Réaffirme* le rôle de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement;

2. *Se félicite* de l'appui sans réserve que les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables ont témoigné à la Conférence du désarmement pendant sa session de 2014, tout en prenant note de leur préoccupation face à l'impasse dans laquelle elle se trouve encore, et tient compte du fait qu'ils ont demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder;

3. *Demande* à la Conférence du désarmement d'intensifier encore les consultations et d'examiner les possibilités qui s'offrent à elle de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de 10 ans en adoptant et en suivant un programme de travail équilibré et global à une date aussi rapprochée que possible pendant sa session de 2015, compte tenu de la décision sur l'établissement d'un programme de travail qu'elle a prise le 29 mai 2009<sup>2</sup>, ainsi que des propositions qui ont été, sont ou seront présentées sur la question;

4. *Constata avec satisfaction* que la Conférence du désarmement a décidé de reconstituer un groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un programme de travail solide quant au fond et permettant une mise en œuvre graduelle<sup>3</sup> et salue les efforts des président et vice-président conjoints de ce groupe de travail;

5. *Se félicite* que la Conférence du désarmement ait organisé à titre informel, en application du document CD/1978, une série de débats de fond structurés sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour;

6. *Se félicite également* que la Conférence du désarmement ait décidé de prier son Président en exercice et son Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession puis de faire, si possible, des recommandations tenant compte de toutes les propositions qui ont été, sont ou seront présentées sur la question, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence,

<sup>2</sup> Ibid., soixante-quatrième session, Supplément n° 27 (A/64/27), par. 18.

<sup>3</sup> Ibid., soixante-neuvième session, Supplément n° 27 (A/69/27), par. 15.

---

ainsi que des vues exprimées et des discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra;

7. *Prie* tous les États membres de la Conférence du désarmement de coopérer avec le Président en exercice et ses successeurs afin de les aider à faire en sorte que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond, notamment les négociations, à la session de 2015;

8. *Estime* qu'il importe de poursuivre, en 2015, les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement;

9. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire en sorte que tous les services d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires à la Conférence du désarmement soient assurés et, au besoin, renforcés;

10. *Prie* la Conférence du désarmement de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur ses travaux;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».

## Projet de résolution II Rapport de la Commission du désarmement

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement<sup>1</sup>,*

*Rappelant ses résolutions 47/54 A du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996, 52/40 B du 9 décembre 1997, 53/79 A du 4 décembre 1998, 54/56 A du 1<sup>er</sup> décembre 1999, 55/35 C du 20 novembre 2000, 56/26 A du 29 novembre 2001, 57/95 du 22 novembre 2002, 58/67 du 8 décembre 2003, 59/105 du 3 décembre 2004, 60/91 du 8 décembre 2005, 61/98 du 6 décembre 2006, 62/54 du 5 décembre 2007, 63/83 du 2 décembre 2008, 64/65 du 2 décembre 2009, 65/86 du 8 décembre 2010, 66/60 du 2 décembre 2011, 67/71 du 3 décembre 2012 et 68/63 du 5 décembre 2013,*

*Considérant le rôle que la Commission du désarmement a été appelée à jouer et la contribution qu'elle devrait apporter en examinant divers problèmes de désarmement, en formulant des recommandations à leur sujet et en concourant à l'application des décisions sur la question qu'elle-même a adoptées à sa dixième session extraordinaire,*

*Rappelant en particulier sa résolution 45/62 B du 4 décembre 1990, dans laquelle elle a pris note avec satisfaction de l'adoption, par consensus, d'un ensemble de moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement<sup>2</sup>, sa décision 52/492 du 8 septembre 1998, relative à l'efficacité du fonctionnement de la Commission, et sa résolution 61/98, par laquelle elle a adopté des mesures supplémentaires visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission,*

*Réaffirmant le mandat de la Commission du désarmement, son organe subsidiaire délibérant spécialisé, qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à la formulation de recommandations concrètes sur ces questions, et rappelant que la Commission ne doit épargner aucun effort pour que les décisions sur les questions de fond soient, dans la mesure du possible, adoptées par consensus, tel qu'il est indiqué au paragraphe 118 du Document final de sa dixième session extraordinaire<sup>3</sup>,*

*Soulignant encore une fois la place importante que tient la Commission du désarmement au sein du dispositif multilatéral des Nations Unies pour le désarmement,*

1. *Prend note du rapport de la Commission du désarmement<sup>1</sup>;*
2. *Réaffirme qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement, note que cela fait 15 ans que la Commission du désarmement ne lui a*

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 42 (A/69/42).

<sup>2</sup> Résolution 44/119 C.

<sup>3</sup> Résolution S-10/2.

pas présenté de recommandation de fond, et encourage la revitalisation des travaux de celle-ci au cours de son prochain cycle triennal;

3. *Souligne* que les débats sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission du désarmement doivent être ciblés et tendre vers l'obtention de résultats concrets;

4. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux, conformément au mandat qu'elle-même a énoncé au paragraphe 118 du Document final de sa dixième session extraordinaire<sup>3</sup> et au paragraphe 3 de sa résolution 37/78 H du 9 décembre 1982, et, à cette fin, de tout mettre en œuvre pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté énonçant les moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement<sup>2</sup>;

5. *Recommande* que la Commission du désarmement intensifie ses consultations en vue de parvenir à un accord sur les points de son ordre du jour, conformément à la décision 52/492, d'ici au début de sa session de fond de 2015, en s'attachant à mener des débats ciblés et en gardant à l'esprit la proposition d'inscription d'un troisième point à son ordre du jour;

6. *Encourage* la Commission du désarmement à demander, selon qu'il conviendra, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement de préparer des notes d'information sur les questions inscrites à son ordre du jour et, le cas échéant, à d'autres experts en désarmement de présenter leurs vues, comme le prévoit l'alinéa e du paragraphe 3 de la résolution 61/98, sur l'invitation du Président et avec l'approbation préalable de la Commission;

7. *Prie* la Commission du désarmement de se réunir en 2015 pendant trois semaines au plus, à savoir du 6 au 24 avril, et de lui présenter un rapport de fond à sa soixante-dixième session, soulignant que si aucun accord n'a pu être trouvé sur un point particulier de l'ordre du jour ledit rapport devra être accompagné d'un résumé des travaux établi par le Président où il sera fait état des différentes vues et positions exprimées, comme le prévoit le paragraphe 3.4 du texte adopté énonçant les moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement;

8. *Prie* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission du désarmement et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre prioritaire, toutes les ressources et tous les services, y compris l'établissement de procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet, et le prie également de transmettre à la Commission le rapport annuel de la Conférence du désarmement sur sa session de 2014<sup>4</sup>, ainsi que les documents officiels de sa soixante-neuvième session relatifs aux questions de désarmement, et de fournir à la Commission toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution;

9. *Engage* les États Membres à faire connaître leurs vues et propositions sur la question suffisamment tôt pour pouvoir tenir des consultations d'ordre pratique avant le début de la session de fond de 2015 de la Commission du désarmement, en vue de parvenir à un résultat constructif, et invite à cet effet le président désigné à

---

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 27 (A/69/27).

commencer les consultations et les préparatifs de la session de fond de 2015 au plus tôt après sa nomination;

10. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

---